





## Préface

Si l'on se projette en 2022, les nombreux événements historiques restent en mémoire.

La guerre d'agression russe en Ukraine éclipse l'actualité mondiale. En conséquence, l'inflation a augmenté et la possibilité d'une pénurie d'énergie a été évoquée. Des élections politiques ont eu lieu dans plusieurs pays, avec des résultats différents. Avec la mort de la reine Elizabeth II., le chef de la monarchie britannique a changé après plus de soixante-dix ans.

En même temps, les expériences positives restent en mémoire. La caisse de pension des horticulteurs & fleuristes a participé à l'ÖGA et a pu nouer et entretenir de nombreux contacts. Lors des World Skills 2022, les paysagistes ont remporté la médaille d'or.

Pour les assurances sociales suisses, la votation sur la réforme de l'AVS 2022 est un signe. L'adoption de la révision permettra d'aligner l'âge de référence des femmes sur celui des hommes. En outre, une grande flexibilité du départ à la retraite est introduite.

Tous les événements concernent également la caisse de pension des horticulteurs & fleuristes. Grâce à la stabilité et à l'équilibre financier existants, il est possible de jeter un regard serein sur l'année écoulée et d'envisager l'avenir avec courage et confiance.

## L'essentiel en bref

En ce qui concerne les placements, une grande importance a été accordée à une mise en œuvre conforme à la stratégie. En raison de la situation difficile sur les marchés des placements, la commission d'assurance a décidé d'effectuer un versement dans le contrat d'assurance en septembre.

Notre outil en ligne «PKGOnline» a encore été optimisé. De nombreux membres utilisent déjà la possibilité de nous envoyer leurs annonces de mutation par voie numérique et peuvent ainsi profiter d'un traitement rapide et d'un aperçu actuel de leur effectif d'assurés.

En automne, la commission d'assurance a de nouveau fixé le taux définitif pour la rémunération des avoirs de vieillesse au 31.12.2022 à 2%. Pour l'année 2023, elle a fixé un taux de mutation de 1% pour les départs en cours d'année.

Les frais administratifs ont pu être maintenus une année de plus à un niveau très bas de 132 CHF par assuré.

La caisse de pension des horticulteurs & fleuristes offre toujours à ses membres un excellent rapport qualité-prix. Fin 2022, la caisse de pension des horticulteurs & fleuristes comptait 7118 assurés issus de 956 entreprises affiliées.

## Perspectives

Grâce à une situation financière saine, les cotisations de tous les plans pourront être réduites au 1.1.2023. De nombreuses entreprises ont profité de cette occasion pour analyser leur solution de prévoyance. De ce fait, de nombreux assurés pourront bénéficier d'une assurance optimisée avec des prestations plus élevées à partir de janvier 2023.

Nous nous efforçons de développer et d'exploiter les synergies avec la caisse de compensation AVS Forte afin de pouvoir vous offrir un service complet d'un seul tenant.

A l'avenir également, nous serons votre partenaire fiable et digne de confiance pour votre prévoyance professionnelle. Nous vous aidons à vérifier votre solution de prévoyance actuelle et vous montrons volontiers les possibilités d'optimisation.

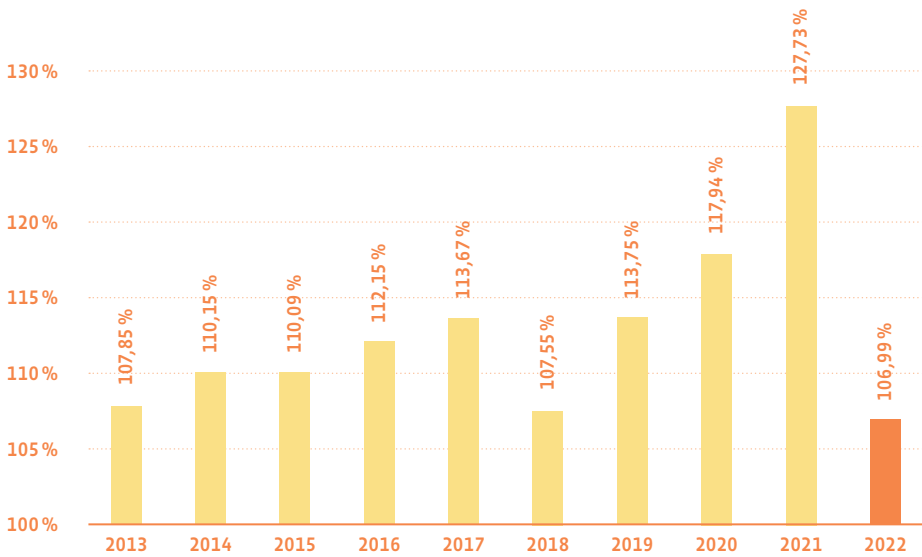
## Taux de couverture

Le calcul du taux de couverture montre à quel point les obligations de la caisse de pension sont couvertes par des actifs.

Le taux de couverture (selon l'art. 44 OPP2) permet des comparaisons concernant la santé financière des institutions de prévoyance. En raison des pertes marquées sur les marchés des actions et de la performance négative qui en découle sur l'ensemble de la fortune, on constate une nette réduction du taux de couverture. Au 31.12.2022, la caisse de pension des horticulteurs & fleuristes présente un bon taux de couverture de 106,99% (année précédente: 127,73%).

Les provisions techniques ont encore été renforcées, de sorte que nous pourrions continuer à remplir pleinement nos obligations à l'avenir. Les pertes sur les marchés des capitaux ont entraîné la dissolution d'environ la moitié des réserves de fluctuation de valeur et une capacité de risque limitée.

### Taux de couverture à la fin de l'année



## Bilan

Actifs	31.12.2022 (CHF)	31.12.2021 (CHF)
Liquidités	441	438
Créances et prêts à court terme	12 310 492	8 559 895
Titres	492 167'375	566 372 674
Autres placements	-	-
Compte de régularisation de l'actif	2 390 378	1 322 266
Actifs issus des contrats d'assurance	134 979 101	131 979 101
<b>Total des actifs</b>	<b>641 847 787</b>	<b>708 234 374</b>

Passifs	31.12.2022 (CHF)	31.12.2021 (CHF)
Prestations de libre passage et rentes	8 302 344	7 998 641
Banques / Assurances	-	-
Autres obligations	34 065	35 608
Compte de régularisation du passif	31 151	56 752
Réserves de cotisations d'employeur	14 487 325	11 959 299
Capitaux de prévoyance pas réassurés actifs	298 503 259	281 932 118
Capitaux de prévoyance pas réassurés bénéficiaires de rentes	93 191 228	80 514 188
Passifs issus des contrats d'assurance	134 979 101	131 979 101
Provisions techniques	51 856 929	44 345 962
Réserves de fluctuation de valeur	40 462 385	85 944 809
Fonds libres en début d'année	63 467 896	31 284 965
Résultat	-63 467 896	32 182 931
<b>Total des passifs</b>	<b>641 847 787</b>	<b>708 234 374</b>

## Compte d'exploitation

	2022 (CHF)	2021 (CHF)
Cotisations et apports ordinaires et autres	40 971 902	38 876 854
Prestations d'entrée	31 755 100	30 705 036
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>72 727 002</b>	<b>69 581 890</b>
Prestations réglementaires	-19 033 305	-20 131 633
Prestations de sortie	-33 008 721	-31 215 917
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-52 042 026</b>	<b>-51 347 550</b>
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance pas réassurés, provisions techniques et réserves de cotisations	-39 088 857	-134 900 903
Produit de prestations d'assurance	7 558 895	106 590 407
Charges d'assurance	-3 563 371	-506 228
<b>Résultat net de la partie assurance</b>	<b>-14 408 357</b>	<b>-10 582 384</b>
Résultat net des placements	-93 514 471	57 836 205
Autres produits / charges	11 115	11 298
Charges administratives	-1 038 606	-1 038 631
<b>Résultat avant réserves de fluctuation</b>	<b>-108 950 319</b>	<b>46 226 488</b>
Dissolution / Constitution de réserves de fluctuation	45 482 423	-14 043 557
<b>Résultat</b>	<b>-63 467 896</b>	<b>32 182 931</b>

## Commentaire des comptes annuels

### Evolution du risque

Bien qu'une augmentation des déclarations d'incapacité de travail ait été enregistrée vers la fin de l'année, l'évolution des risques de décès et d'invalidité est restée constante à un faible niveau sur l'ensemble de l'année. L'avenir nous dira si le nombre plus élevé de déclarations en fin d'année est uniquement dû à des déclarations tardives ou s'il y a une augmentation des cas. Pour se prémunir contre des résultats de sinistres extraordinaires, il existe une assurance contre les dommages globaux (Stop Loss).

En outre, la caisse de pension des horticulteurs & fleuristes a accordé un taux de conversion de 6,8% lors du départ à la retraite pour les avoirs de vieillesse jusqu'à un montant de CHF 500 000. Un taux de conversion de 5,2% a été accordé pour la part de l'avoir de vieillesse supérieure à CHF 500 000. Même avec les conditions attrayantes, une partie des assurés ont choisi de percevoir leur prestation de vieillesse sous forme de capital.

L'année dernière, l'âge moyen des assurés de notre caisse de pension a légèrement augmenté pour atteindre 41,37 ans. Comme par le passé, la structure d'âge présente un bon équilibre.

### Placements

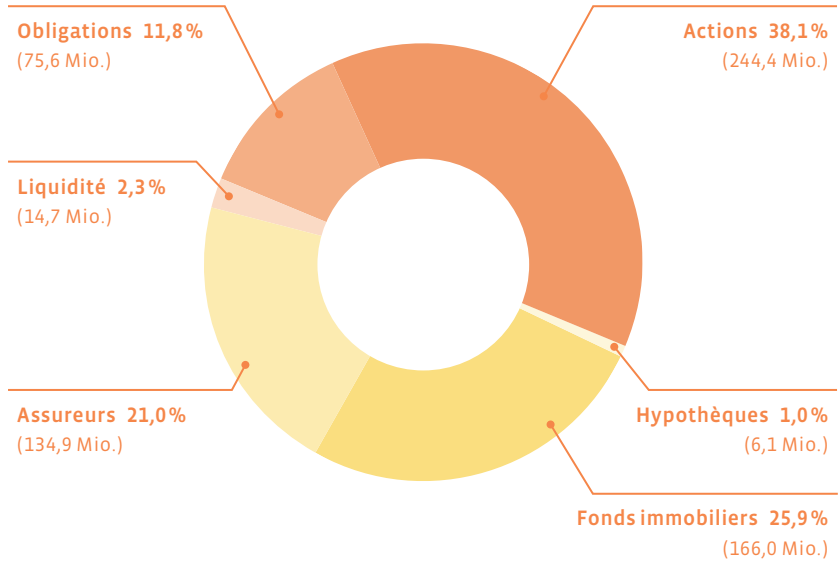
L'année boursière 2022 a été une année extrêmement difficile et exceptionnelle, et pas seulement pour la caisse de pension des horticulteurs & fleuristes. Des pertes importantes ont été enregistrées tant sur les actions que sur les obligations. Les pertes subies au cours de l'année suite à la guerre en Ukraine, à l'inflation et à la crise énergétique discutée n'ont pas pu être compensées par la reprise des placements à risque au 4<sup>e</sup> trimestre. En renonçant aux biens immobiliers détenus directement, il n'a pas été possible de profiter de leur stabilité. La constance a été accordée à la caisse de pension des horticulteurs & fleuristes par les placements auprès des assureurs, car ceux-ci sont assortis d'une garantie de valeur nominale.

Le pooling de placements via proparis permet à la caisse de pension des horticulteurs & fleuristes d'effectuer des placements à des conditions intéressantes et de profiter d'économies d'échelle.

Sur l'ensemble du portefeuille, la caisse de pension des horticulteurs & fleuristes a atteint un rendement de -12,67%.



## Placements à fin 2022



## Chiffres clés

	2022	2021	2020
Taux de couverture	106,99%	127,73%	117,94%
Rémunération des fonds de prévoyance	2,00%	3,00%	2,00%
Sociétés affiliées	956	961	957
Nombre d'assurés cotisations	6 703	6 531	6 304
Nombre d'assurés exemptés de cotisations	141	128	135
Nombre de bénéficiaires de rentes	1 120	1 102	1 076
Charges d'administration par assuré (sans gestion de capital)	132,50	136,25	136,25

**Membres de la commission d'assurance au 31.12.2022**

Ferrari Aldo	Président	Représentant des salariés
Kündig Ruedi	Vice-président	Représentant des employeurs
van Egmond Serge	Membre	Représentant des employeurs
Frehner Rolf	Membre	Représentant des salariés
Kafader Stefan	Membre	Représentant des salariés
Meyer Thomas	Membre	Représentant des salariés
Stamm Sonja	Membre	Représentante des employeurs
Stähli Reto	Membre	Représentant des employeurs

**Gestion de la caisse de pension** par la Caisse de compensation Forte

Dr. Urs Fischer, expert en caisse de pension avec dipl. féd.  
Cornelia Stucki, responsable de la Caisse de pensions

**proparis Fondation de prévoyance des arts et métiers suisse**

La Caisse de pensions des horticulteurs & fleuristes est une institution de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance des arts et métiers Suisse, dont le siège est à Berne.

Jean-Claude Bregnard, conseiller proparis

**Expert CP**

KELLER EXPERTEN AG, Frauenfeld, partenaire contractuel  
André Tapernoux, expert en assurance de pension avec dipl. féd, Frauenfeld

**Organe de contrôle**

BDO, Schiffbaustrasse 2, 8031 Zürich

**Autorité de surveillance**

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF)



